

# Communiqué de presse



Retrouvez L'État dans l'Hérault  
sur [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
et sur nos réseaux sociaux



@Prefet34

Montpellier, 09 avril 2019

## Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

L'arrêté interministériel du 19 mars 2019, publié au journal officiel du 07 avril 2019, a reconnu l'état de catastrophe naturelle :

- au titre des « inondations et coulées de boue » des 14 et 15 octobre 2018, aux communes d'Assignan, de Béziers, de Minerve, de Montels et de Prades sur Vernazobre:

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)

Site internet : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)



@prefet34

